



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-405

Déposé 08.10.19 le :

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Interpellation: Jeux de loterie et de casino : la fin justifie-t-elle tous les moyens ?

Texte déposé

L'affectation à des buts d'utilité publique de l'ensemble des bénéfices des loteries est un acquis important de la législation suisse sur les jeux d'argent. Il a été confirmé en votation en 2012 par l'inscription d'un article dans la Constitution fédérale. La répartition du bénéfice des loteries permet de soutenir des projets sociaux, culturels, sportifs, etc. qui profitent très largement à la communauté.

Pour autant, les jeux d'argent ne sont pas un produit comme un autre. Ils peuvent créer une dépendance reconnue scientifiquement et entraîner des conséquences socialement dommageables. Avec la nouvelle loi sur les jeux d'argent votée en 2018, les loteries se sont vu étendre le dispositif qui existait jusqu'alors pour les casinos, prévoyant qu'elles doivent faire en sorte, pour les jeux présentant le plus fort potentiel addictif, de détecter les comportements problématiques de jeu et orienter les personnes concernées vers des mesures sociales. Un contrôle d'accès électronique lié à l'âge doit aussi être mis en place.

Le 27 septembre 2019, la Direction de la santé et des affaires sociales de l'Etat de Fribourg a présenté les résultats finaux d'une étude menée sur plus de 2000 jeunes Fribourgeois.e.s (1). Les résultats de cette étude inédite en Suisse montrent que ces jeux font partie intégrante de la vie des jeunes et que leurs aînés semblent peu au fait de cette réalité.

Pour l'Etat de Fribourg, les constats de cette étude sont les suivants: il est indispensable de renforcer la sensibilisation des professionnel-le-s du domaine socio-sanitaire, afin de transmettre aux jeunes un message de prévention. De plus, bien que le jeu problématique d'argent ne concerne qu'une minorité de jeunes, ceux-ci cumulent différents comportements à risque. Il apparaît enfin nécessaire de coordonner la lutte contre le jeu excessif et le surendettement.

En parallèle, la loi évoque, de manière assez logique, que la rémunération des détaillants (tenanciers de kiosque ou de cafés avec loteries électroniques) ne doit en principe pas dépendre du chiffre d'affaires – ce qui créerait en effet un important conflit d'intérêts. Des exceptions sont possibles si la rémunération est « raisonnable » (Art. 46 LJAr).

Par ailleurs, la publicité pour tous les jeux reste possible mais « ne peut ni être outrancière, ni induire en erreur » (Art. 74 LJAr).

Récemment, quelques campagnes de la Loterie Romande évoquant par exemple le fait de jouer le vendredi 13 septembre 2019, ou le fait de jouer en se basant sur des numéros présents dans son environnement (numéros de plaque, etc.) ont pu surprendre de ce point de vue. Le fait de croire que jouer un chiffre symbolique ou à une certaine date augmente les chances de gain est en effet un biais cognitif bien connu qui conduit à une mauvaise appréciation des chances de gagner.

(1) <https://www.fr.ch/dsas/vie-quotidienne/en-cas-de-difficultes/une-etude-demonstre-la-presence-incontestable-des-jeux-de-hasard-et-dargent-dans-la-vie-des-jeunes-surtout-des-garcons>

La mise en œuvre du nouveau cadre légal pose donc un certain nombre de questions que nous souhaitons adresser au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il rappeler le montant effectif affecté à l'utilité publique à partir du revenu brut des jeux (prix de vente – gains) de loterie et de casinos dans le Canton de Vaud au cours des dernières années ?
2. La Loterie Romande collabore-t-elle avec des services de l'Etat pour les mesures de prévention et de détection précoce ?
3. Comment se passe la mise en place d'un contrôle d'accès électronique ?
4. Les joueurs qui le nécessitent pourront-ils effectivement être exclus des jeux de loterie électroniques ?
5. Dans un courrier du 10 octobre 2018 (2), le Conseil d'Etat exprimait son souhait d'une décorrélation entre la rémunération des détaillants et le chiffre d'affaires des jeux de loterie ; où en est ce processus ?
6. Le Conseil d'Etat entretient-il, le cas échéant via des organes concordataires ou des conférences, un dialogue avec la Loterie Romande, le Casino de Montreux et les casinos suisses proposant une offre en ligne s'agissant de la publicité et estime-t-il que celle-ci doit rester modérée et éviter d'induire en erreur ? Si oui, comment peut-il et compte-t-il agir dans ce sens ?

(2) [https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/sg-dire/oea/fichiers_pdf/reponses_ce_consultations/2018/58 RéponseCE concordat jeux argent.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/sg-dire/oea/fichiers_pdf/reponses_ce_consultations/2018/58_ReponseCE_concordat_jeux_argent.pdf)

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



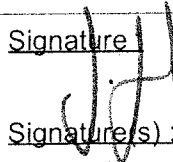
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Jaccoud Jessica

Signature



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Montangero Stéphane



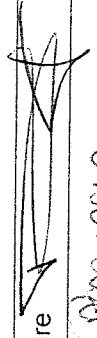
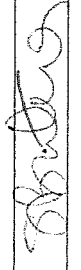



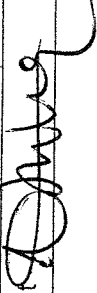
Signature(s) :



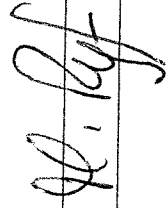
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Interpellation : Jeux de loterie et de casino : la fin juridique - elle pas les négans

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Dupontet Aline
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto 	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoze Séverine
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Blanc Mathieu	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Cretegyne Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel 	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre 	Gardon Jean-Claude
Butera Sonya 	Desarzens Eliane 	Glauser Nicolas
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cala Sébastien 	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine 	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019



Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Aijette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre